

15° Pour éviter les conflits de religion et de race, pour établir la paix et l'harmonie entre tous les éléments de notre province, cette convention émet le vœu que toutes les questions d'éducation dans la province soient soumises au contrôle d'un Conseil de l'Instruction publique à double section, catholique et protestante, composé des hommes les plus compétents en matière d'éducation et entièrement indépendants des partis politiques.

LA FÉDÉRATION CATHOLIQUE FRANCO-AMÉRICAINE ET L'AMÉRICANISATION

A sa réunion du 25 février 1919, tenue à Worcester, Mass., la Fédération catholique franco-américaine a adopté la délibération suivante :

Il est arrêté :

1° Que la Fédération catholique franco-américaine admet que la connaissance de la langue anglaise peut favoriser une plus intime union politique, sociale et économique entre les divers groupes qui forment la nation américaine;

2° Que la Fédération catholique franco-américaine n'admet pas cependant que cette union exige l'abandon de la langue maternelle et des qualités ethniques de ces mêmes groupes;

3° Que la Fédération catholique franco-américaine soutient même que la conservation de la langue maternelle et des qualités ethniques ne peut qu'être utile à la culture intellectuelle et morale, et augmenter la valeur civique et économique des divers éléments de la nation.

4° Qu'en conséquence, la Fédération catholique franco-américaine s'inscrit en faux contre toute tentative de supprimer et de restreindre l'usage et l'enseignement des langues autres que la langue anglaise dans la famille, à l'école ou dans la presse;

5° Que la Fédération catholique franco-américaine engage ses membres à employer tous les moyens légitimes à leur disposition pour empêcher le projet dit d'américanisation de dévier de ses fins raisonnables;

6° Que la Fédération catholique franco-américaine suggère comme moyens d'action pratique :

a) de se servir de l'influence des chefs et des groupements franco-américains pour agir par la persuasion auprès des chefs et des groupes politiques et industriels au bénéfice des principes ci-dessus énoncés;

b) de recommander à ceux des nôtres qui ne savent pas assez l'anglais d'en compléter leur connaissance par la fréquentation des cours spéciaux qui s'organisent à cette fin.